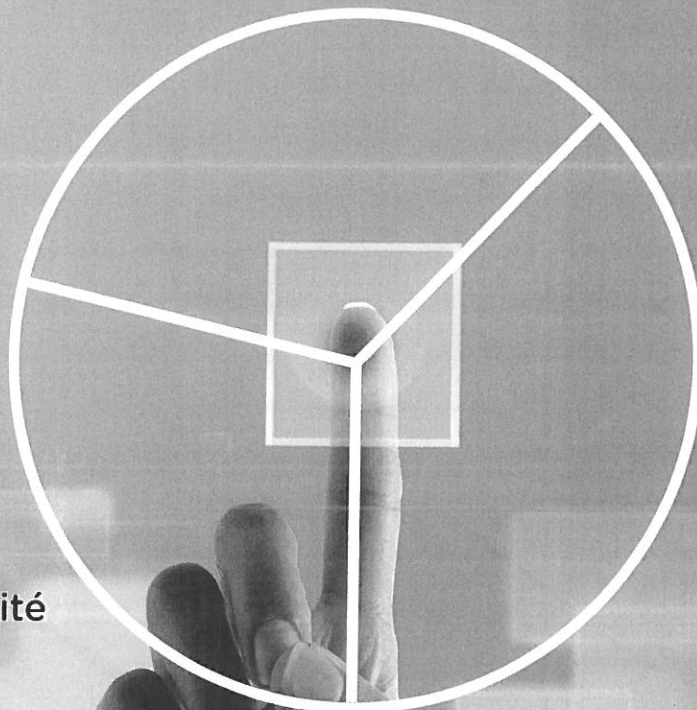


A.V.I.J. 62
Palais de Justice
62000 ARRAS
Rapports du commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 Décembre 2014

100%
de confiance



100%
de proximité

100%
de réactivité

COGEP
AUDIT

A.V.I.J. 62
Palais de Justice
62000 ARRAS
Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 Décembre 2014

Jérôme WILLERVAL
Commissaire aux Comptes

41 rue Roger Salengro - BP 60530
62008 Arras Cedex
tél. 03 21 71 30 30
fax 03 21 51 78 48

www.groupe-cogep.fr
jwillerval@groupe-cogep.fr

A.V.I.J. 62

Palais de Justice

62000 ARRAS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2015

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre association, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

JW

.../...

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE BOURGES

SAS AU CAPITAL DE 600 000 € - RCS 389 488 727 BOURGES - SIEGE SOCIAL : 2658 ROUTE D'ORLEANS - BP 55 - 18230 SAINT DOULCHARD

.../...

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à rapprocher les conventions de subventions octroyées par les différents organismes avec les montants comptabilisés.

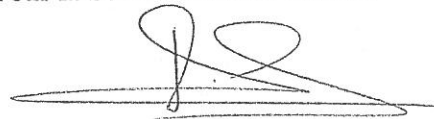
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Arras, le 21 Mai 2015.
Pour la Société COGEP AUDIT



Jérôme WILLERVAL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Douai

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	8 293	8 293		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	29 881	27 090	2 791	1 364
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	38 174	35 383	2 791	1 364
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	75 139	991	74 148	56 247
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	325 852		325 852	353 166
Charges constatées d'avance	1 662		1 662	706
ACTIF CIRCULANT	402 653	991	401 663	410 119
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTE DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	440 827	36 373	404 454	411 483

Bilan

	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	83 390	83 390
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	194 472	222 179
RESULTAT DE L'EXERCICE	-752	-27 707
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	277 110	277 862
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions	10 630	10 515
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES	10 630	10 515
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 506	10 571
Dettes fiscales et sociales	87 951	92 085
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 342	694
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	17 915	19 755
DETTES	116 714	123 106
Ecarts de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	404 454	411 483

Compte de résultat

	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue	59 185	72 620
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	516 601	449 137
Reprises et Transferts de charge	7 886	2 723
Cotisations	115	130
Autres produits	2	5 771
Produits d'exploitation	583 788	530 381
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	82 545	78 935
Impôts et taxes	14 658	25 202
Salaires et Traitements	348 661	323 116
Charges sociales	141 137	133 168
Amortissements et provisions	684	2 093
Autres charges	2	9
Charges d'exploitation	587 687	562 523
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 898	-32 141
Opérations faites en commun		
Produits financiers	4 479	9 842
Charges financières		
Résultat financier	4 479	9 842
RESULTAT COURANT	580	-22 300
Produits exceptionnels	323	503
Charges exceptionnelles	671	4 874
Résultat exceptionnel	-348	-4 370
Impôts sur les bénéfices	870	655
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser	114	382
EXCEDENT OU DEFICIT	-752	-27 707
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total des produits		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
Total des charges		

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ASSOCIATION AIDE AUX VICTIMES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2014, dont le total est de 404 454 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 752 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/05/2015 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2014 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Créances.

Les créances sur l'administration ad-hoc âgées de plus de 24 mois font l'objet d'une provision pour dépréciation de 100% de leur montant.

Mise à disposition des locaux.

Les collectivités territoriales mettent gracieusement à disposition de l'association les locaux nécessaires à son activité, et prennent en charge les consommations d'énergie et fluides. Ces mises à disposition et prestations ne sont pas valorisées faute d'information fiable disponible.

Bénévolat.

La valorisation n'a pu être effectuée faute d'obtention d'éléments tangibles obtenus.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 4,87 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Le contingent de subvention de la Chancellerie s'établit à 210.000 € contre 190.000 € en 2013, dont 70.000 € pour les BAVI d'Arras, Béthune, Boulogne s/Mer et St Omer. Une subvention de 24.300 € supplémentaire ont été allouée pour l'action expérimentale EVVI.

Les créances de plus de 2 ans sont de 6.597 € et concernent essentiellement les régies des TGI d'Arras et de Béthune. Les associations du secteur subissent actuellement des retards dans le règlement de leur créances auprès de l'administration judiciaire et les risques de non recouvrement des créances auprès des tribunaux sont estimés comme négligeables. La provision pour dépréciation concerne les créances 2010 AAH hors TGI d'Arras et Béthune soit 991 €.

Autres éléments significatifs

Les honoraires du Commissaire aux comptes ont été provisionnés pour 4.656 € au titre de l'exercice 2014.

Valeurs mobilières de placement.

Les fonds placés en Sicav Capito Monétaires ont été soldés en 2013. La trésorerie est placée en compte sur livret associations.

Fonds dédiés.

La part des fonds dédiés d'aide matérielle d'urgence de plus de 2 ans est de 7.134 €.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 293			8 293
Immobilisations incorporelles	8 293			8 293
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	6 300		6 300	
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	31 936	2 111	4 167	29 881
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	38 236	2 111	10 466	29 881
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	46 529	2 111	10 466	38 174

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 293			8 293
Immobilisations incorporelles	8 293			8 293
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagement divers	6 300		6 300	
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	30 572	684	4 167	27 090
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	36 872	684	10 466	27 090
ACTIF IMMOBILISE	45 165	684	10 466	35 383

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 76 801 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	75 139	75 139	
Charges constatées d'avance	1 662	1 662	
Total	76 801	76 801	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Provisions pour dépréciations :

Les provisions pour dépréciation inscrites au bilan concernent en totalité les produits à recevoir soit :

- * dépréciations au début de l'exercice : 991 €
- * dotation de l'exercice : néant
- * reprise de l'exercice : néant
- * dépréciation à la fin de l'exercice : 991 €.

Produits à recevoir

	Montant
DIVERS – PRODUITS À RECEVOIR	73 611
Total	73 611

Complément d'information sur les produits à recevoir :

- * mandats judiciaires pour 60.703 € dont 56.691 € d'administration ad-hoc,
- * conventions privées pour 6.000 €,
- * subventions des communes pour 6.908 €.

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise	83 390			83 390
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise	83 390			83 390
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	222 179		27 707	194 472
Résultat de l'exercice	-27 707	26 954		-752
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	277 862	26 954	27 707	277 110

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 116 714 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 506	9 506		
Dettes fiscales et sociales	87 951	87 951		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 342	1 342		
Produits constatés d'avance	17 915	17 915		
Total	116 714	116 714		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FURNISSEURS – FACT. NON PARVENUES	9 506
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	34 660
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	13 937
DIVERS – CHARGES À PAYER	342
Total	58 445

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	1 662		
Total	1 662		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	17 915		
Total	17 915		

Complément d'information sur les produits constatés d'avance :

- * Avoir fournisseur de matériel de reprographie pour 3.560 €,
- * subventions FIPD excédentaires pour 2.670 €.
- * mesures EVVI pour 11.685 €.

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Les principaux tiers financeurs sont :

- * Chancellerie pour 222.615 €,
- * ACSE-FIPD pour 53.602 €,
- * ACSE-CUCS pour 27.817 €,
- * le Conseil Général du Pas-de-Calais pour 37.139 €,
- * Communautés d'agglomération et Communes du Pas-de-Calais pour 128.288 €,
- * Fonds privés pour 36.385 €,
- * CDAD pour 9.555 €.

Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
Aide matérielle d'urgence	10 516	10 516		114	10 630
Total	10 516	10 516		114	10 630

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Régularisations diverses sur exercice antérieur	671	323
TOTAL	671	323

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 17 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	2	10	12	9
Employés	1	4	5	3
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	3	14	17	12

Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés à la date de clôture s'élève à 1 088 heures.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	2 980
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	2 980

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 2 980 Euros

A.V.I.J. 62
Palais de Justice
62000 ARRAS
Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 Décembre 2014

Jérôme WILLERVAL
Commissaire aux Comptes

41 rue Roger Salengro - BP 60530
62008 Arras Cedex
tél. 03 21 71 30 30
fax 03 21 51 78 48
www.groupe-cogep.fr
jwillerval@groupe-cogep.fr

A.V.I.J. 62

Palais de Justice

62000 ARRAS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE
A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

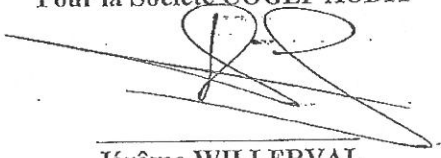
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Arras, le 21 Mai 2015.
Pour la Société COGEP AUDIT


Jérôme WILLERVAL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Douai